

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Secrétariat général

Décision du 2 décembre 2025 portant attribution du diplôme technique pour le corps des administrateurs des affaires maritimes au titre de l'année 2025

NOR : TECK2531672S
(Texte non paru au journal officiel)

Par décision de la ministre des armées et des anciens combattants et de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature en date du 2 décembre 2025, l'administrateur des affaires maritimes dont le nom suit, titulaire d'un diplôme de l'enseignement militaire supérieur du premier degré délivré par les forces armées ou au titre de la qualification d'ingénieur conserve le bénéfice de ce diplôme à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- CATALA (Pierre)

Le diplôme technique est attribué à compter du 1^{er} septembre 2025, au terme de la formation 2025, au titre d'un master, aux administrateurs des affaires maritimes suivants :

- GEFFRAY (Sixtine)
- LOIEZ (Gregoire)
- REBOUD (Marie)
- De BONAFOS de BELINAY (Alix)
- CORBEAU (Elise)
- TRELLU (Salomé)
- LORIOT (Louise)
- SEZE (Nicolas)
- SAUDUBRAY (Margot)
- GILLIN (Maria)
- BARIANI (Manon)

Les administrateurs des affaires maritimes dont les noms suivent, titulaires d'un diplôme de l'enseignement militaire supérieur du premier degré délivré par les forces armées ou au titre de la qualification d'ingénieur, conservent le bénéfice de ce diplôme à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- PELLAT (Gautier)
- MACQUERON (Frantz)